



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES

SESSION

2014

RENOVE

Rapport de jury sous la direction de Monsieur
l'Inspecteur d'Académie-DAASEN Président du
CONCOURS DE RECRUTEMENT DE
PROFESSEURS DES ECOLES session 2014 rénové
Jean-François SALLES

*Le président du CRPE remercie vivement tous les
membres du jury, inspecteurs de l'éducation
nationale, conseillers pédagogiques et professeurs du
second degré pour leurs contributions.*

Vice-Présidente du CRPE
Mme KING SOON CONGOST Michelle
Inspectrice de l'Éducation Nationale

SOMMAIRE

TABEAU DE RESULTATS.....	page 5
--------------------------	--------

PARTIE 1 : EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Cadre règlementaire.....	page 6
--------------------------	--------

Épreuve écrite de Français.....	page 7
---------------------------------	--------

Modalités de l'épreuve.

Présentation des épreuves

Première partie : Question relative aux textes proposés

Deuxième partie : Connaissance de la langue

Troisième partie : Analyse de supports d'enseignement

Attentes du jury

Partie1 : au niveau de la compréhension et l'analyse de textes

Partie 2 : au niveau de la connaissance

Partie 3 : Au niveau de l'analyse critique des supports d'enseignement

Prestation des candidats

Points forts

Points faibles

Le jury a particulièrement apprécié

Le jury a regretté

Recommandations du jury

Épreuve écrite de Mathématiques.....	page 12
--------------------------------------	---------

Modalités de l'épreuve

Présentation des épreuves

Premiere partie : différentes méthodes de calcul ou d'estimation de l'aire

Deuxieme partie : quatre exercices indépendants

Troisieme partie : deux exercices indépendants

Prestation des candidats

Points forts

Première partie de l'épreuve

Deuxième partie de l'épreuve

Troisième partie de l'épreuve

Points faibles

Première partie : Problème méthodes de calcul ou d'estimation de l'aire

Deuxième partie exercices indépendants

Troisième partie analyse critique d'un dossier

Le jury a particulièrement apprécié

Le jury a regretté

Recommandations du jury

PARTIE 2 : EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Cadre réglementaire.....page 16

Première épreuve orale Mise en situation professionnelle..... page 17

Modalités de l'épreuve

Présentation des épreuves

Les conditions de déroulement de l'épreuve

Attentes du jury

Première partie : au niveau de la présentation du dossier

Deuxième partie : au niveau de l'entretien

Prestation des candidats

Points forts

Points faibles

Le jury a particulièrement apprécié

Le jury a regretté

Recommandations du jury

ARTS..... page 21

Attentes du jury

Première partie

Deuxième partie

Prestation des candidats

Points forts

Points faibles

SCIENCES..... page 22

Prestation des candidats

Points forts

Points faibles

Deuxième épreuve orale EPS et connaissance du système éducatif.....page 23

Modalités de l'épreuve

PARTIE 1 EPS..... page 23

Présentation de l'épreuve

Attentes du jury

Au niveau de l'exposé

Au niveau de l'entretien

Prestation des candidats

Points forts

Points faibles

Recommandations du jury

PARTIE 2 connaissance du système éducatifpage 25

Modalités de l'épreuve

Attentes du jury

Au niveau de l'exposé

Au niveau de l'entretien

Prestation des candidats

Points forts

Points faibles

Le jury a particulièrement apprécié

Le jury a regretté

Recommandations du jury

EPREUVES DE LANGUE REGIONALE ECRIT/ORAL

Présentation générale.....page 28

ECRIT

Attentes du jury

ORAL

Attentes du jury

Points faibles

Recommandations du jury

APPRECIATIONS GLOBALES SUR LES PRESTATIONS DES CANDIDATS.. page 30

Recommandations générales

Conclusion.....page 32

TABLEAUX DES RESULTATS CRPE 2014 RENOVE

CONCOURS			Admissibilité			Admission	
	Inscrits	Postes	Présents	Admissibles	Admissibles/ Présents	Admis	Admis/ Présents
Concours externe public	1907	147	788	328	41,62%	147	18,65%
Concours externe public spécial	11	1	4	2	50,00%	1	25,00%
2 nd concours interne public	213	8	3	2	66,67%	2	66,67%
3 ^{ème} concours public	472	14	155	40	25,81%	14	9,03%
Concours externe privé	125	4	37	10	27.03%	4	10,81%
2 nd concours externe privé	13	1	2	1	50 ,00%	1	50,00%

PARTIE 1 : EPREUVES D'ADMISSIBILITE

CADRE REGLEMENTAIRE

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les épreuves d'admission

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

Annexe 1: I. — Epreuves d'admissibilité

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes pour l'école primaire. Les Connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé

de ces programmes. Le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège.

Les épreuves d'admissibilité portent sur le français et les mathématiques.

Certaines questions portent sur le programme et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école primaire, des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

EPREUVE ECRITE DE FRANCAIS

Modalités de l'épreuve

Durée de l'épreuve en 3 parties : 4 heures

Notation : 40 points

Première partie: 11 points

Deuxième partie: 11 points

Troisième partie: 13 points

5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Correction de l'écrit en binôme (double correction)

12 commissions en Français. Chaque jury est composé d'un professeur de Lettres et d'un conseiller pédagogique

L'épreuve a pour but d'évaluer :

- la maîtrise de la langue française et les connaissances sur la langue,
- la capacité à comprendre et à analyser des textes, dégager des problématiques, construire et développer une argumentation.
- la capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

Présentation des épreuves

PREMIERE PARTIE : Question relative aux textes proposés.

Produire une réponse construite et rédigée à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires.

À partir d'un corpus de quatre textes, le candidat doit analyser le regard que portent les auteurs sur la condition humaine dans l'évocation de la première guerre mondiale :

- Poème de Guillaume Apollinaire *Si je mourais là-bas...* extrait des «Poèmes à Lou» Œuvres poétiques, Gallimard
- Extrait de *Voyage au bout de la nuit*, Louis-Ferdinand Céline, folio Gallimard, p.24
- Extrait des *Champs d'honneur*, Jean Rouaud, Éditions de Minuit pp.147-149
- Extrait de *14*, de Jean Echenoz, Éditions de Minuit pp. 81-82

DEUXIEME PARTIE : Connaissance de la langue.

Connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique)

Orthographe

Dans un extrait du texte support *Un long dimanche de fiançailles* de S. Japrisot, le candidat doit relever les participes passés et justifier leur terminaison.

Grammaire

Dans un extrait du texte 3 du corpus de la première épreuve *Les champs d'honneur* de Jean Rouaud, deux exercices sont proposés :

- le premier consiste à identifier les différentes propositions de quatre phrases.
- dans le deuxième exercice, il s'agit de relever les expansions des noms soulignés et d'indiquer leur classe grammaticale.

Lexique

Les exercices suivants sont proposés :

- dans une liste de quatre mots, le candidat doit trouver l'intrus et donner l'étymologie des trois autres mots.
- le candidat doit donner trois mots issus du mot grec « polémos ».
- il s'agit de trouver la signification de quatre expressions.

TROISIEME PARTIE : Analyse de supports d'enseignement

Analyse critique de supports d'enseignements et de productions d'élèves.

À partir d'un extrait de manuel de CM2 (*Facettes CM2* éditions Hatier 2011), le candidat doit :

- identifier les objectifs et les compétences de la séance de lecture ;
- trouver les rôles des deux questionnaires de la partie « je comprends » ;
- analyser cinq questions dans la partie « je discute » ;
- évaluer l'exercice « j'écris » proposé par le manuel.

Attentes du jury

PARTIE 1 : au niveau de la compréhension et l'analyse de textes

Le jury attend du candidat qu'il :

- présente les textes en identifiant le genre littéraire, les références, les contenus,
- annonce un plan organisé,
- dégage une problématique,
- fasse référence de façon explicite aux textes du corpus dans la réponse et les mette en perspective,
- apporte une réponse précise à la question posée : en l'occurrence le sujet porte sur l'analyse du regard des auteurs sur la condition humaine à partir de l'évocation de la première guerre mondiale et non sur la guerre en général,
- relève les principales idées des textes (la fragilité de la vie, l'imminence de la mort, les sentiments exacerbés par la guerre et leur complexité, l'absurde de la condition humaine, la folie de l'homme).

PARTIE 2 : au niveau de la connaissance de la langue

Le jury attend du candidat :

- qu'il témoigne d'une connaissance rigoureuse de la langue tant au niveau syntaxique, grammatical, orthographique et lexical pour répondre aux exigences de l'épreuve ,
- qu'il maîtrise des règles d'accord en orthographe grammaticale. Le candidat doit exposer leur justification avec précision ,
- qu'il maîtrise un corpus lexical riche et varié.

PARTIE 3 : Au niveau de l'analyse critique des supports d'enseignement

L'analyse des supports d'enseignement doit permettre au candidat de mettre en évidence sa culture didactique et pédagogique.

Le jury attend du candidat :

- qu'il définisse les objectifs d'apprentissage, explicite les stratégies de compréhension des élèves, porte un regard critique sur les exercices proposés dans les manuels d'enseignement et fasse le lien avec les objectifs attendus,
- qu'il fasse preuve d'une bonne maîtrise de la langue dans sa production : phrases correctes en français, lexique varié, orthographe lexicale et grammaticale adaptée.

Prestation des candidats

Points forts

- Certains candidats procèdent à une analyse croisée des documents. La mise en perspective des textes traduit un excellent niveau de compréhension.
- De très bonnes copies témoignant d'une lecture fine et d'une interprétation littéraire de qualité ont été remarquées.
- Les notions grammaticales sont généralement maîtrisées .Les compétences et les objectifs d'apprentissage sont bien repérés.
- Des candidats ont su faire preuve d'une analyse critique pertinente des supports proposés.

Points faibles

- De nombreux candidats font une analyse superficielle des textes et s'en tiennent à la description des faits. À titre d'exemple, sur ce sujet, ils approchent les documents sous l'angle de la guerre et non sous celui de la condition humaine.

Le jury relève :

- une culture littéraire et historique peu étendue chez certains candidats ;
- une absence de plan pour organiser la réflexion sur de nombreuses copies ;
- une production écrite se limitant à des textes paraphrasés ;
- la présence de nombreux contre-sens au niveau de l'interprétation des textes ;
- une méconnaissance du vocabulaire par de nombreux candidats.
- une analyse des supports d'enseignement qui reste superficielle. Les candidats ne saisissent pas les enjeux sous-jacents.

Le jury a particulièrement apprécié

- la qualité rédactionnelle de certains candidats : fluidité du texte, richesse du lexique et de la syntaxe, bon niveau de langue ;
- la compréhension fine des textes et la capacité à dégager les idées essentielles et les analyser ;
- des copies proposant un traitement équilibré et approfondi des différentes parties.

Le jury a regretté

- des textes juxtaposés sans véritable analyse ;
- la difficulté de certains candidats à poser une problématique ;
- des copies illisibles: calligraphie, ratures, mise en page, etc ;
- une qualité rédactionnelle insuffisante : phrases trop longues, sans connecteurs logiques ;
- des copies présentant de trop nombreuses fautes d'orthographe ;
- des confusions de sens inacceptables traduisant une maîtrise approximative de la langue.
- le jury relève des confusions fréquentes entre nature / fonction dans les copies, des confusions lexicales dans les questions 4, 5 et 6 de la partie 2 entraînant des interprétations erronées, voire fantaisistes.

Recommandations du jury

- S'entraîner à l'analyse structurée et concise de textes en les confrontant.
- Développer une culture littéraire : être capable de situer les grands auteurs, leurs œuvres.
- Approfondir les connaissances de base en grammaire, orthographe et vocabulaire.
- Acquérir un vocabulaire riche, traduisant une bonne maîtrise des concepts.
- Développer une analyse critique des supports pédagogiques, notamment lors des stages pratiques.
- Acquérir des notions dans le domaine de la didactique des disciplines en référence aux programmes de l'école primaire.
- Développer les approches didactiques et pédagogiques dans le cadre de la polyvalence du métier.
- Répondre précisément aux questions posées en respectant les consignes données.
- Veiller à organiser le propos et élaborer un plan lisible et clair
- Veiller à la qualité de la rédaction, à une bonne maîtrise de la syntaxe dans une langue fluide.
- Se donner le temps de relire et de rectifier les erreurs orthographiques, soigner l'écriture et la présentation.

EPREUVE ECRITE DE MATHEMATIQUES

Modalités de l'épreuve

Durée de l'épreuve en 3 parties : 4 heures

Notation : 40 points

Première partie : 13 points

Deuxième partie : 13 points

Troisième partie : 14 points

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Correction de l'écrit en binôme (double correction)

12 commissions en Mathématiques. Chaque jury est composé d'un professeur de second degré en mathématiques et d'un conseiller pédagogique

L'épreuve a pour but d'évaluer :

- la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire ;
- la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions ;
- la capacité à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière rigoureuse.

Présentation des épreuves

PREMIERE PARTIE : dans cette partie on s'intéresse à différentes méthodes de calcul ou d'estimation de l'aire de certains quadrilatères

Le problème porte sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège ou des éléments du socle commun, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

Problème proposé :

- Étudier différentes méthodes de calcul ou d'estimation de l'aire de certains quadrilatères (chez les mayas, les indiens, avec tableur).

DEUXIEME PARTIE : cette partie est composée de quatre exercices indépendants

- Quatre exercices indépendants :

1. *statistiques* : répartir les performances réalisées lors du "cross du collège".
2. *confirmer ou infirmer* quatre affirmations indépendantes et justifier sa réponse.
3. *grandeurs et mesures* : réaliser un graphique illustrant le parcours d'un cycliste et faire des calculs relatifs.
4. calculs de probabilités relatives à des jets de dés à quatre faces.

TROISIEME PARTIE : Cette partie est composée de deux exercices indépendants

Analyse critique d'un dossier composé de supports d'enseignements et productions d'élèves.

Deux exercices indépendants :

1. déterminer les compétences ciblées et l'intérêt de deux jeux de mathématiques à l'école maternelle.
2. rechercher les erreurs des élèves et repérer les approches didactiques à partir d'exercices de CM1 relatifs aux nombres décimaux.

Prestation des candidats

Points forts

Les points du programme majoritairement maîtrisés sont :

- La démonstration: montrer que la somme de cinq nombres consécutifs est un multiple de 5 ;
- Les connaissances sur les fonctions ;
- La construction des figures géométriques ;
- Les calculs de pourcentages.

Première partie de l'épreuve : les problèmes concernant les différentes méthodes de calcul ou d'estimation de l'aire de certains quadrilatères sont réussis par de nombreux candidats.

Deuxième partie de l'épreuve : les exercices concernant les statistiques, grandeurs et mesures sont réussis dans l'ensemble.

Précision concernant l'exercice 4 : Probabilités.

Cette question a été bien traitée dans l'ensemble. Assez fréquemment, les candidats établissent la valeur des probabilités. Toutefois certains candidats ne maîtrisent pas l'arbre pour représenter les possibilités.

Troisième partie de l'épreuve : analyse critique d'un dossier composé de supports d'enseignement et de productions d'élèves

Exercice 1 : La plupart des candidats montrent une bonne connaissance des programmes de l'école primaire.

Exercice 2 : Contre-exemple correct souvent proposé (utilisation de $0,5+0,5$ sous forme de fractions).

Bon taux de réussite.

Points faibles

Le niveau de connaissances et la rigueur scientifique attendus ne sont pas suffisamment mis en exergue dans les copies.

Quelques candidats ayant obtenu le maximum de points dans le traitement des énoncés mathématiques traitent très partiellement la troisième partie.

Au niveau des démonstrations, le jury constate que trop souvent :

- elles ne s'appuient pas sur des théorèmes ou propriétés mathématiques ;
- les candidats n'utilisent pas le langage mathématique et la rédaction est souvent trop narrative et trop confuse ;
- il est à noter des confusions regrettables entre les signes $<$, $>$, $\leq$, $\geq$.

Concernant les connaissances insuffisamment maîtrisées, le jury note que :

- les exercices relevant des probabilités sont peu ou pas traités ;
- les théorèmes en géométrie sont mal utilisés (théorème de Pythagore ou symétrie centrale ou axiale) ;
- les définitions sont approximatives : figures géométriques ou pourcentages - Les propriétés des polygones ne sont pas acquises (somme des angles)

Première partie : Problème concernant différentes méthodes de calcul ou d'estimation de l'aire de certains quadrilatères

Exercice B : chez les indiens : De nombreux candidats manifestent des difficultés dans les démonstrations en géométrie. Ils se contentent d'étudier un cas particulier.

Exercice C : à l'ère du tableur :

Bon nombre de réponses sont confuses. Par exemple, des candidats reprennent les valeurs 2 et 5 sans expliciter ce que représentent ces valeurs pour un ou des rectangles. Des erreurs de calculs sont relevées et le jury note peu de justifications.

Deuxième partie - exercices indépendants:

Exercice 1 « cross du collège » :

Des candidats fournissent la réponse sans justification. La « non proportionnalité » est une difficulté pour les candidats.

Les argumentations sont mal étayées pour de nombreux candidats.

Exercice 2 « vrai/faux »:

- Affirmation 1 : Certains candidats se contentent d'un exemple pour démontrer une hypothèse.
- Affirmation 2 : Encore une fois, certains candidats – nombreux – se contentent d'un exemple (cas particulier du pentagone régulier).

Troisième partie analyse critique d'un dossier (support d'enseignement et productions d'élèves):

Exercice 1 « jeu de bataille » :

- 1) Les causes d'erreurs sont souvent mal explicitées par les candidats.
- 4) Les comparaisons entre les deux jeux ne s'appuient pas sur des arguments.

Exercice 2 « nombres décimaux » :

A-1) Certains candidats font eux-mêmes des erreurs de calcul, par exemple : $0,3 + 0,8 = 0,11$ -.

A-2) Dans cette partie, les obstacles rencontrés par les élèves sont mal cernés par les candidats. Ils se contentent souvent d'une cause d'erreur.

B-1) Le concept même de nombre décimal est mal assimilé par bon nombre de candidats
- confusion entre nombre décimal et ses écritures décimales ou fractionnaires. Peu de prise en compte de la numération orale.

B-4) Certains candidats ne répondent pas à la question et se contentent de noter l'impossibilité à mettre en œuvre la proposition avec des élèves du primaire.

Capacités des candidats à l'analyse critique des supports d'enseignement :

Cette partie est la moins réussie par la plupart des candidats.

Les prolongements possibles sont souvent ignorés. Les candidats se limitent aux compétences disciplinaires et ne perçoivent pas ou peu les compétences transversales mises en œuvre. Certains candidats ont des difficultés à faire le lien avec les compétences du socle commun.

Peu d'entre eux arrivent à s'extraire du manuel pour proposer des situations de recherche dans le cadre d'une démarche d'investigation.

Le jury a particulièrement apprécié

- Le jury a noté les efforts de présentation réalisés dans la plupart des copies corrigées.
- Dans l'ensemble, les copies des candidats témoignent d'une qualité orthographique correcte et une construction grammaticale convenable. Quelques copies ont fait l'objet d'une pénalité pour des fautes d'orthographe et de syntaxe (maximum 2 points).
- Une écriture soignée, une présentation claire des exercices est évidemment fortement conseillée aux candidats.
- Une numérotation claire des exercices est appréciée.

Le jury a regretté

- Un manque de rigueur dans les démonstrations mathématiques ;
- Dans certains cas une syntaxe approximative où les concepts scientifiques se perdent dans des phrases longues et imprécises.
- Le niveau de connaissances et la rigueur scientifique attendus ne sont pas suffisamment relevés dans les copies.
- Les réponses aux exercices doivent être clairement numérotées.

Recommandations du jury

- Le candidat ne doit pas se contenter de présenter une liste de résultats mais, établir des démonstrations étayées par une argumentation structurée.
- Le langage mathématique doit être maîtrisé.
- Une bonne capacité à rechercher, extraire et organiser l'information utile est à développer.
- Le candidat doit faire preuve d'une maîtrise des notions mathématiques dans les situations d'enseignement de l'école primaire.
- Le candidat doit réviser les notions mathématiques attendues lors de l'épreuve.
- Le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège.
- Il doit s'exercer à une analyse critique des supports pédagogiques et de productions des élèves notamment lors des stages pratiques ;
- Une gestion maîtrisée du temps imparti est un atout.

PARTIE 2 : EPREUVES ORALES D'ADMISSION

CADRE REGLEMENTAIRE

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission permettent d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

PREMIERE EPREUVE ORALE

Mise en situation professionnelle

Modalités de l'épreuve

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de **dix pages au plus**, portant sur le sujet qu'il a choisi dans un des domaines suivants :

sciences et technologie, arts visuels, enseignement moral et civique, géographie, histoire, histoire des arts, et musique.

Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (enregistré sur un support numérique de format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant du support numérique « Compact Disc » associé, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Rappel : (en référence au texte et consignes du groupement académique)

Le dossier est étudié préalablement par le jury avant l'épreuve mise de en situation professionnelle et constitue le support à la première épreuve orale.

Quand le dossier est conçu à l'aide de différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles y compris audiovisuelles, le candidat l'adresse éventuellement sous deux formats ; un dossier papier accompagné ou non de support numérique.

Ce n'est que la nature du support qui change. De fait, le dossier présenté le jour de l'épreuve doit être identique au document consulté par le jury au cours d'une séance préalable de travail.

Le dossier papier doit présenter la ressource sonore ou visuelle (même référence et description) afin de permettre au jury de suivre la démarche pédagogique du candidat dans le dossier papier préalablement consulté. Le CD peut intégrer l'extrait musical ou les images correspondant à la référence et à la description figurant dans le dossier papier mais doit être autonome, c'est-à-dire pas de lien actif vers un site internet par exemple.

Seul l'accès à un branchement électrique est mis à la disposition des candidats Le jour de l'épreuve.

- Le nombre de 10 pages du dossier doit être respecté. Lors de l'exposé, aucune note personnelle n'est autorisée.

Présentation de l'épreuve

PREMIERE EPREUVE ORALE : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle choisi au moment de l'inscription au concours.

Ce dossier préalablement remis au jury se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte deux parties :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien (quarante minutes) avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré, pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Durée totale de l'épreuve : une heure.

Notation :

L'épreuve orale 1 est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat et 40 points pour l'entretien avec le jury.

Les conditions de déroulement de l'épreuve orale 1

397 candidats admissibles.

14 commissions constituées de deux examinateurs, un inspecteur du 1er degré et un conseiller pédagogique, ont interrogé les candidats.

Attentes du jury

REMARQUES GENERALES A TOUTES LES DISCIPLINES DU PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien qui permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

PREMIERE PARTIE DE L'EPREUVE : Au niveau de la présentation du dossier

- Une présentation problématisée, évitant une redite linéaire des contenus du dossier.
- Des exposés construits et clairement formulés : diction/débit/élocution, enchaînement des idées, niveau de langue.
- Une bonne utilisation du temps imparti. L'exposé doit permettre au candidat de montrer sa connaissance du sujet.
- Une connaissance suffisante des démarches didactiques et des principaux courants de recherche.
- Une séquence en classe réaliste précisant des objectifs clairs et explicites, adaptés au niveau choisi, en lien avec les attentes des programmes
- La trace écrite et les évaluations doivent être prévues.
- Un langage exempt de toute approximation. Clarté, synthèse, concision sont les capacités attendues !

DEUXIEME PARTIE DE L'EPREUVE : Au niveau de l'entretien

- Des réponses claires et argumentées qui s'appuient sur des situations pédagogiques concrètes et des fondements scientifiques explicites.
- Des réponses concises, structurées et riches de sens sont attendues.
- Des candidats qui donnent au jury les moyens d'estimer leur investissement dans le domaine choisi par une réelle approche critique des supports du dossier.
- Une attitude d'écoute et de respect vis-à-vis des attentes du jury.
- La capacité à faire des liens avec les autres disciplines enseignées à l'école.
- Une bonne connaissance des programmes en vigueur, et dans la séquence proposée des modalités d'évaluation en lien
- Pas de précipitation pour répondre aux questions.
- Pas d'hésitation à faire reformuler le jury en cas de non compréhension de la question.

Prestation des candidats

REMARQUES GENERALES A TOUTES LES DISCIPLINES DU PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Points forts

- Le temps imparti pour l'exposé a globalement bien été utilisé.
- Des candidats capables d'élargir leur propos et se distancier de leur dossier pour approfondir leur réflexion.
- Une bonne connaissance du système éducatif.
- De références scientifiques didactiques et pédagogiques.
- Des notions théoriques maîtrisées.
- Des candidats assez bien préparés à l'épreuve.
- Des dossiers le plus souvent bien constitués, bien écrits, illustrés et présentant des exemples concrets.

Points faibles

- Une simple reprise, voire une simple relecture des contenus du dossier, sans réflexion argumentée.
- Des déséquilibres entre les deux parties des exposés sont relevés : prédominance de l'apport théorique par rapport au développement pédagogique.
- Le caractère non réaliste de certaines séquences pédagogiques proposées.
- Une connaissance du développement l'enfant partielle et insuffisante.
- Des démarches souvent transmissives et frontales qui font peu de place à la construction des savoirs par et pour l'élève.
- Des difficultés dans la transposition didactique.
- Des notions puisées sur le net insuffisamment maîtrisées.
- Des sources non vérifiées et souvent mal utilisées.
- Méconnaissance du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture.

Le jury a particulièrement apprécié

- L'attitude posée, à l'écoute, et réfléchie des candidats. Les propos clairs et organisés.
- Un niveau de langue conforme aux attendus du métier. Une réflexion argumentée s'appuyant sur les remarques émises par le jury et illustrée par des exemples.
- La progression de la réflexion du candidat au cours de l'entretien.
- Les mises en situation pédagogique qui ont su prendre en compte l'environnement de l'élève.
- La capacité à élargir le débat, à situer la pratique enseignante dans les enjeux actuels de la société sur le plan économique, celui de la recherche, de la formation.
- La gestion du temps lors de l'exposé.
- Des illustrations de séquences expérimentées et analysées.
- Des références bibliographiques solides.
- Une prestation traduisant une bonne connaissance des attendus du concours.

Le jury a regretté

- Une maîtrise de la langue très approximative.
- Certaines présentations manquaient d'ambition pour les élèves, de réflexion didactique et pédagogique.
- Des connaissances scientifiques très partielles : méconnaissance des enjeux majeurs du système éducatif.
- Un choix très réduit de thèmes de séquences.
- Des propositions de séquences qui nécessitent parfois des budgets irréalistes.
- Des séances cloisonnées sans articulation possible avec les autres disciplines.
- Certaines attitudes désinvoltes.
- Le manque de culture générale et de curiosité.

Recommandations du jury

REMARQUES GENERALES A TOUTES LES DISCIPLINES DU PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

- Veiller à un équilibre entre la présentation des apports théoriques et l'exploitation pédagogique.
- Être attentif à l'articulation entre théorie et pratique.
- Penser à contextualiser les séances pour tenir compte de l'environnement de l'élève.
- Vérifier la fiabilité des sources issues des recherches sur Internet.
- Il est important de ne pas citer des travaux de recherche sans maîtriser des connaissances sur le sujet.
- Prévoir une séance initiale qui tient compte des représentations des élèves.

ARTS

Attentes du jury

PREMIERE PARTIE DE L'EPREUVE : Au niveau de la présentation du dossier

La séquence pédagogique doit :

- S'appuyer sur une démarche créative qui tient compte des aptitudes graphiques de l'élève.
- Permettre de développer de nouvelles connaissances, capacités chez les élèves.
- Consolider ou susciter des attitudes adaptées aux objectifs d'enseignement.
- Présenter des dispositifs d'évaluation.
- Envisager des accompagnements différenciés des élèves.
- Intégrer des outils de repères comme une frise historique, ou de mémorisation comme un passeport culturel individuel ou collectif, pour la classe.

DEUXIEME PARTIE DE L'EPREUVE : Au niveau de l'entretien

Le candidat doit

- Pouvoir justifier le choix de l'orientation de son travail et expliquer en quoi elle est adaptée à un enseignement.
- Appuyer son argumentation sur les théories du développement de l'enfant et la connaissance des démarches artistiques des artistes choisis.
- Adapter l'activité à un autre niveau de classe que celui présenté en proposant une autre entrée dans la séquence.
- Montrer son intérêt pour les Arts visuels en citant quelques lieux culturels, certaines manifestations et en faisant référence tant à des artistes qu'à des œuvres.

Prestation des candidats

Points forts

- La synthèse des fondements scientifiques concernant le courant artistique sur lequel les candidats construisent leur séquence est pour la plupart d'entre eux bien présentée.
- Une recherche très documentée a été réalisée.
- L'exposé fait état de connaissances liées au courant artistique et aux œuvres travaillées.

- La mise en œuvre est cohérente.
- Des propositions de séance utilisant les technologies de l'information ont été présentées.

Points faibles

La description d'une séquence pédagogique est présentée. Toutefois, le jury regrette :

- Un manque de réflexion quant à la mise en œuvre de la démarche créative allant même pour certains candidats jusqu'à la méconnaissance de cette démarche.
- L'inexistence régulière de dispositifs de différenciation liée au manque de connaissances sur le développement de l'enfant.
- Des sujets d'étude peu variés : le portrait ou l'auto portrait revient souvent.
- Peu de propositions pour la maternelle.
- La circulaire sur les parcours culturels et artistiques est inconnue.
- Les différents domaines artistiques sont peu déclinés.
- La question de l'évaluation est floue et pas assez intégrée à la réflexion.

SCIENCES

Prestation des candidats

Points forts

- La démarche d'investigation est majoritairement connue ainsi que les programmes de l'école.
- L'interdisciplinarité est évoquée.
- Le cahier d'expériences est cité dans la plupart des exposés.
- La place des sciences dans le socle commun est généralement connue.
- Bonne connaissance des enjeux des sciences expérimentales.
- Bonne connaissance des ressources locales et nationales.

Points faibles

- Le jury regrette le manque d'approfondissement des questions posées qui résulte des faibles connaissances didactiques et de la maîtrise limitée des savoirs enseignés.
- La démarche en sciences reste floue pour plusieurs candidats.
- Les grandes étapes du développement de l'enfant sont souvent méconnues et certaines propositions pédagogiques ne sont pas adaptées au niveau des élèves.

DEUXIEME EPREUVE ORALE

EPS et connaissance du système éducatif

Modalités de l'épreuve

La deuxième épreuve orale se décompose en deux parties : EPS et connaissance du système éducatif.

L'épreuve de connaissance du système éducatif succède immédiatement à l'épreuve d'EPS

Le temps de préparation globale pour les deux parties de l'épreuve est de 3 heures.
(Dossier fourni par le jury)

Durée totale de l'épreuve orale : 1H15

Soit Partie 1 : 30MN EPS

Partie 2 : 45 MN connaissance du système éducatif

L'épreuve est notée sur 100 POINTS

Partie 1 : EPS : 40 POINTS

Partie 2 : connaissance du système éducatif : 60 POINTS

PARTIE 1 – ÉPREUVE D'EPS

Présentation de l'épreuve

La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique et sportive praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Durée de l'oral d'EPS : 10 mn d'exposé suivies de 20 mn d'entretien notés sur 40 POINTS

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle :

APSA retenues à la session 2014

- 1- activités athlétiques;
- 2- activités aquatiques et nautiques ; activités d'orientation ;
- 3- activités de jeux collectifs ;
- 4- activités gymniques, danse.

Attentes du jury

Au niveau de l'exposé

- Présenter un exposé organisé : dégager une problématique, articuler des différentes parties et conclure ;
- En EPS, distinguer les spécificités liées au développement de l'enfant et par conséquent, distinguer les pratiques dans chacun des cycles ;
- Faire état de connaissances didactiques avérées : notion d'unité d'apprentissage, de compétences spécifiques ;
- Etre capable de développer une situation d'apprentissage en cohérence avec la problématique.

Au niveau de l'entretien

- Répondre avec précision aux questions posées ;
- Connaître les programmes de l'école primaire, avoir des connaissances générales en EPS, connaître les spécificités de la discipline dans les différents cycles ;
- Relier l'EPS aux autres disciplines (transversalité) ;
- Tenir compte des questions du jury pour progresser dans l'argumentation.

Prestation des candidats

Points forts

Concernant l'entretien, le jury a constaté les points positifs suivants :

- Une bonne préparation en général.
- Exposé structuré par la plupart des candidats : annonce du plan, de la problématique et conclusion.
- Une corrélation forte entre l'activité choisie et l'unité d'apprentissage proposée avec des objectifs bien définis.
- Une progressivité dans les situations d'apprentissage.
- L'originalité de certaines situations.
- Des liens pertinents et concrets avec les autres piliers du socle commun.
- Une bonne connaissance des textes (compétences spécifiques, de fin de cycle, socle commun) et des enjeux de l'EPS.

Points faibles

Le jury regrette:

- Un décalage important entre l'exposé préparé, récité et la réflexion.
- Le temps d'exposé est souvent très court.
- La transposition didactique trop légère et parfois inexistante.
- Beaucoup de fautes de français tant au niveau de la syntaxe que du lexique.
- Les situations proposées ne correspondent pas à l'objectif « courir longtemps ». Confusion entre course de vitesse et course longue.
- Des confusions entre activités à encadrement renforcé et activités interdites - critères de réussite et critères de réalisation.

L'approche didactique de l'EPS semble mieux maîtrisée que l'approche pédagogique. Le jury note une absence de bon sens dans les situations proposées. Le manque d'expérience des candidats se fait ressentir par des situations d'apprentissages difficiles à mettre en œuvre.

Certains candidats ne connaissent pas les compétences spécifiques.

Peu de candidats évoquent les outils des élèves : cahier d'EPS, etc.

Les critères d'évaluation des élèves et les variables de différenciations ne sont pas assez maîtrisés par les candidats.

Recommandations du jury

- Présenter une problématique simple appropriée aux besoins de l'enfant
- Privilégier le temps concernant la transposition didactique
- Présenter l'exposé de manière vivante, dynamique : éviter de réciter
- Acquérir des connaissances sur les programmes EPS, sur le développement de l'enfant, sur l'organisation de l'école et sur la sécurité (notamment en natation).
L'ensemble de ces éléments doit servir de base aux propos des candidats pendant tout l'entretien.
- Le candidat doit s'attendre à être interrogé sur une autre activité physique parmi celles pratiquées à l'école primaire pour les trois cycles.
- Proposer des situations qui correspondent aux capacités des élèves.
- Montrer des qualités d'expression et de communication : donner du rythme, éviter le ton monocorde.
- La schématisation de la situation proposée est un outil d'aide à la fois pour le candidat et le jury.
- La connaissance de la place de l'enseignement de l'éducation à la santé à l'école primaire doit être mise en évidence

PARTIE 2 – CONNAISSANCE DU SYSTEME EDUCATIF

Modalités

L'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, Histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles

Durée de l'épreuve : 45 minutes (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien)

Note : 60 POINTS

L'épreuve comprend un exposé du candidat à partir d'un dossier fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury.

Attentes du jury

L'exposé du candidat portant sur l'analyse de la situation proposée et des questions qu'elle pose doit permettre au candidat d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien

L'entretien permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Au niveau de l'exposé

Le jury attend un exposé construit, structuré selon les indications (aspects déontologiques, réglementaires et pédagogiques) et clairement formulé (élocution/enchaînement des idées), le candidat doit montrer une bonne compréhension des textes ; répondre aux questions

Au niveau de l'entretien

Le jury apprécie les candidats qui participent réellement à un échange et montrent une capacité à faire évoluer leur point de vue. Les candidats qui répondent de façon argumentée avec un développement d'idées sont valorisés. Il s'agit de comprendre les enjeux des problématiques posées ; manifester des connaissances sur le fonctionnement de l'école ; faire preuve d'analyse critique.

Le jury doit saisir le potentiel du candidat à aborder le métier de professeur des écoles en référence aux valeurs de l'école de la République. Le candidat est évalué sur sa capacité à se positionner en fonctionnaire de manière éthique et responsable.

Prestation des candidats

Points forts

- Une attitude posée, propice à l'échange.
- Un exposé clair et argumenté s'appuyant si possible sur un vécu personnel alimentant la réflexion.
- Une connaissance élargie du système éducatif.
- Les textes sont compris
- Les valeurs de la République sont citées.

Points faibles

- Une attitude fuyante, des candidats « jouant la montre ».
- Des réponses en « demi-teintes », sans prise de risque.
- Une connaissance insuffisante des textes réglementaires et de l'actualité de l'éducation.
- Les candidats qui ne mettent pas à profit le temps attribué pour l'exposé (exposé trop bref, non développé, sans illustration ni arguments).
- Les candidats qui n'inscrivent pas le sujet dans la réalité d'une classe.

Certains candidats prennent appui sur leurs souvenirs d'écoliers et ignorent l'évolution de l'école

L'éducation prioritaire est méconnue.

Le jury a particulièrement apprécié

- Les candidats à l'attitude posée, à l'écoute, avec une élocution claire et une expression limpide.
- Une réflexion argumentée, une bonne connaissance des textes réglementaires.
- La capacité du candidat à faire des liens entre les contenus des textes et l'exercice du métier d'enseignant.
- La capacité à prendre en compte le développement de l'enfant.

Le jury a regretté

- Des candidats à court d'arguments, déstabilisés par leur mauvaise maîtrise du sujet.
- La méconnaissance de certains candidats du fonctionnement de l'école et l'absence de réflexion sur les enjeux du métier pour lequel ils postulent.

Recommandations du jury

- Une préparation élargie des sujets potentiels, témoignant d'une appropriation des enjeux et des valeurs de l'École.
- Lire attentivement les textes pour répondre aux questions posées en élargissant aux enjeux et aux valeurs de l'École.
- Connaître le fonctionnement d'une école primaire (organisation, valeurs, objectifs).
- Connaître le système éducatif (Histoire et enjeux contemporains).

EPREUVE DE LANGUE RÉGIONALE ECRIT/ORAL

Présentation générale de l'épreuve

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

ECRIT

« L'épreuve consiste en un commentaire guidé dans l'une des langues régionales prévues au 2° de l'article 8 du présent arrêté d'un texte en langue régionale et en une traduction en français d'un passage de ce texte.

L'épreuve est notée sur 40 points. Une note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures. »

Attentes du jury

Il est attendu que la production écrite de langue régionale en créole réunionnais soit cohérente et authentique à savoir qu'il convient d'éviter les intrusions du français. Une attention est portée au lexique, aux règles et structures de la langue et montrer qu'on perçoit au travers de cet écrit ses nuances.

Au travers de cet écrit, le candidat doit montrer également ses capacités à parler cette langue.

ORAL

Il s'agit d'un entretien en langue régionale avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit. La durée de l'épreuve est de 30mn y comprise la présentation du document. Le temps de préparation est de 30mn.

Attentes du jury

- Capacités des candidats à repérer des informations essentielles : principaux thèmes, organisation, plan, éléments lexicaux, syntaxiques, phonologiques significatifs.
- Capacités à s'exprimer avec aisance en créole : soit une pratique du créole pendant tout l'entretien ; le jury a apprécié la richesse syntaxique et lexicale de l'expression.
- Les connaissances de la culture réunionnaise en fonction du document : éléments civilisationnels (historiques ou connaissance du milieu ; les traditions, les rites us et coutumes) et enfin la culture littéraire (connaissance des auteurs, d'ouvrages en relation avec le thème, mise en réseau construite).
- La clarté de l'expression, fluidité verbale, expression audible associée à une analyse argumentée du contenu, de la forme, mise en valeur d'une problématique développée grâce à un plan structuré et étayé.

Points faibles

Le jury a constaté :

- La paraphrase souvent trop présente.
- Une culture insuffisante de la littérature réunionnaise.
- Une méconnaissance des grands auteurs réunionnais.

Recommandations du jury

- Mieux utiliser son temps de préparation, difficultés à organiser les prises de notes.
- À l'oral, utiliser un créole d'usage quotidien dans un registre soutenu et une syntaxe correcte.
- Organiser son propos en proposant une problématique ajustée au support proposé, structurer son commentaire en s'appuyant sur le document et un plan, qu'il soit linéaire ou thématique.
- Lecture d'ouvrages généraux : des manuels de littérature du second degré, d'histoire et de géographie régionales.

Les candidats préparés ont montré une représentation claire des attentes pour cette épreuve nouvelle du concours.

Ce qui a distingué les très bons candidats, ce sont d'abord leurs qualités intellectuelles, mais elles ne sont pas suffisantes à elles seules. Ces candidats sont capables d'une lecture approfondie des textes du dossier pour en tirer une matière analysée propre à la construction d'un exposé solide. Ils peuvent en outre s'appuyer sur des connaissances qui sont intégrées et permettent de fournir dans l'entretien des réponses élaborées, nuancées, dans un registre de langue soigné. L'échange avec le jury est fluide, riche et constructif. Les concepts sont maniés avec aisance dans un registre déjà professionnel. Ce qui caractérise ces candidats réside aussi dans leur aptitude à identifier les enjeux éducatifs et politiques qui portent les évolutions du système éducatif et les réformes et à traiter les situations en ne se limitant pas à une description de leurs aspects concrets. Ils sont en outre en mesure d'illustrer leur propos par des exemples issus de leurs stages ou de leur expérience.

Ils ont exposé des conceptions claires notamment à l'égard de la diversité des élèves, du travail en équipe, de la coopération avec les familles, la transmission des valeurs de la République, dont les principes d'égalité, de laïcité.

Les compétences professionnelles, sans être toujours explicitement citées, apparaissent néanmoins intégrées dans l'analyse du sujet, par l'évocation de ce qui devrait être mobilisé pour traiter la situation professionnelle. Les compétences ne sont évaluables qu'en action, mais les prestations font percevoir que leur construction est bien engagée. Dans les échanges, les candidats sont capables d'avancer une argumentation, de se positionner et d'exposer une maîtrise des connaissances à un niveau satisfaisant. Leur entrée dans les compétences professionnelles est nettement repérable.

Les prestations qui, à l'inverse, n'ont pas convaincu les membres des jurys révèlent un manque de préparation au concours. La méconnaissance du système éducatif conduit à une incapacité à analyser les textes, à les comprendre, conduit aussi à recourir à un registre de langue pauvre, sans lexique professionnel. Les questions du jury ne sont pas comprises, car sans référence pour le candidat.

De manière générale, chez ces candidats, si le fonctionnement de l'école primaire est généralement connu, en revanche, les enjeux liés aux politiques éducatives ne sont pas suffisamment bien appréhendés.

Les connaissances relatives aux processus d'apprentissage des élèves, à leur niveau de développement, apparaissent également comme un domaine plus déficitaire que révèlent notamment les propositions relatives aux jeunes élèves de la maternelle, souvent mal adaptés à leurs possibilités.

Certains candidats ne font pas une lecture efficace des textes des dossiers et traitent le sujet à partir du titre, de leurs connaissances et de manière superficielle. D'autres présentent un résumé des textes successifs, sans les analyser et les mettre en interaction pour présenter une synthèse. Le retour aux textes lors de l'entretien révèle des difficultés

importantes à les approfondir et à en extraire le sens, parfois par l'absence des références pourtant attendues, et nécessaires à la compréhension.

Une communication défailante a amené les commissions à écarter des candidats en raison d'une maîtrise de la langue française incompatible avec l'exigence du métier (nombreuses fautes de langue, incorrections syntaxiques, pauvreté du lexique, familiarité dans le langage, confusion du propos, redondance du discours qui ne progresse pas, etc.)

La gestion du temps a pu mettre des candidats en difficulté parce qu'ils n'ont pas jugé utile de mesurer l'écoulement du temps de leur exposé. Le jury a dû les interrompre à l'issue des 15 minutes ou, plus fréquemment, à l'inverse, certains exposés ont été brefs. Un exposé trop court pénalise souvent le candidat. Il est à noter que le temps non utilisé n'est pas reporté au crédit de l'épreuve suivante.

La posture de quelques candidats, peu nombreux certes, a pu faire considérer qu'ils n'étaient pas prêts à entrer dans le métier : désinvolture, tenue avachie, recherche d'une connivence déplacée avec le jury, familiarités, humour ou digressions, etc.

Recommandations générales

Si la plupart des candidats connaissent les principaux éléments d'organisation et de fonctionnement de l'école primaire, ils peinent trop souvent à y donner du sens. Cette faiblesse est à mettre en relation avec le déficit de connaissances historiques relatives à l'évolution du système éducatif, aux grandes étapes, aux grandes réformes et aux contextes historiques qui peuvent les expliquer. Sans le support de ces fondements culturels, les politiques éducatives sont, dans le meilleur des cas décrites, mais jamais appréhendées sous l'angle de leurs enjeux. Ainsi, les candidats ne peuvent pas expliquer la spécificité française de la laïcité.

Les prestations gagneraient à ce que les compétences professionnelles soient davantage invitées dans les propos des candidats, qu'elles soient convoquées de manière explicite comme un moyen de traiter les situations professionnelles, de soutenir les positionnements et les choix.

La polyvalence, spécificité du maître du premier degré, doit être perçue dans ses aspects fonctionnels (tous les niveaux, toutes les matières). Elle doit donner lieu à la compréhension de ses enjeux dans la construction des connaissances et dans la confrontation à des situations d'apprentissage.

La connaissance des élèves sous l'angle de leur développement et de leurs capacités selon les âges, et en particulier à l'école maternelle, ainsi que les connaissances relatives aux processus d'apprentissage sont apparues en deçà de ce qui peut être attendu. De manière générale, le cycle 1 apparaît comme un niveau assez mal connu.

La préparation devrait conduire à une meilleure maîtrise du lexique professionnel dont l'absence fait obstacle à l'analyse des situations proposées. Cette qualité est attendue parce qu'elle est révélatrice d'une familiarité déjà acquise avec les concepts et l'environnement du métier. Son absence est caractéristique d'une préparation insuffisante et ne permet qu'une pensée superficielle sur les questions à traiter. Cette maîtrise constitue un préalable à l'instauration d'une culture commune professionnelle.

L'appel à des exemples bien choisis, issus de l'expérience, est resté une caractéristique des très bons candidats. Le jury a apprécié la capacité à analyser le vécu des stages (au plan pédagogique comme à celui de la vie scolaire) en interaction avec les textes réglementaires et les exigences éthiques.

Il est nécessaire que tous les candidats soient conscients des exigences formelles d'une épreuve orale de recrutement de professeur, dans la posture, dans le registre de langue.

CONCLUSION

Les exigences de cette épreuve sont celles attendues à l'égard de candidats qui viennent de s'engager dans un processus de construction de compétences professionnelles. C'est dans ce souci d'apprécier chez les candidats une entrée dans la profession de professeur des écoles que les jurys ont évalué les exposés et mené les entretiens, en veillant à ce que chacun puisse révéler au mieux ses potentialités identifiées dans le texte. Comme toute épreuve orale, celle de « connaissance du système éducatif » requiert une solide préparation qui repose sur :

- une mise à niveau des connaissances indispensables, à partir du référentiel des compétences,
- l'acquisition d'un lexique professionnel maîtrisé,
- une familiarité avec les réalités concrètes de l'école, qui doivent être analysées dans le cadre d'une complémentarité théorie-pratique,
- un entraînement à présenter son exposé, en respectant la contrainte du temps, en se ménageant la possibilité de réaliser plusieurs simulations.

L'épreuve a été discriminante pour les candidats dont les trop faibles connaissances du système éducatif, souvent significatives d'une préparation insuffisante, l'attitude ou les valeurs exprimées, le niveau de maîtrise de la langue française ne sont pas parus compatibles avec une entrée dans la formation de professeur des écoles stagiaire.